Département du Doubs

Maître d'ouvrage : Commune de Besançon

Rapport d'enquête

Arrêté municipal URB.238.00.A9 de la commune de Besançon

Enquête publique de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise du 22 octobre 2025 au 7 novembre 2025

Hervé ROUECHE – Commissaire Enquêteur

Sommaire

Première partie : Rapport 3
1. GENERALITE CONCERNANT L'ENQUETE 3
1.1 Objet de l'enquête 3
1.2 Description du projet et historique 4
1.3 Parcelles concernées 5
1.6 Synthèse du chapitre généralité concernant l'enquête 6
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT 7
2.1 Désignation du commissaire enquêteur 7
2.2 Composition et pertinence du dossier 7
2.3 Modalités de l'enquête 8
2.4 Durée de l'Enquête Publique 8
2.5 Reconnaissance des lieux et collecte de renseignements 8
2.6 Mesure de publicité 8
2.7 Mise à disposition du dossier 11
2.8 Permanence du Commissaire Enquêteur 11
2.9 Réunions d'information et d'échanges 11
2.10 Climat de l'enquête 11
2.11 Formalités de clôture 11
2.12 Synthèse du chapitre Organisation et Déroulement 11
3. ANALYSE DES OBSERVATIONS 12
3.1 Bilan de l'enquête publique 12
3.2 Analyses des observations du public et Commentaires du Commissaire enquêteur 12
3.3 Synthèse du chapitre Analyse des Observations 13
Deuxième partie : Conclusions motivées – Avis 17
I . Quant à la régularité de la procédure 17
II. Observations recueillies 18
III. Emprises sollicitées 18
IV. Coût financier 18
V. Quant aux enjeux et aux aspects positifs du projet 19
VI. Quant aux enjeux ou aspects négatifs du projet 19
VII. Conclusion générale 19
V. Avis du commissaire enquêteur 19

Annexe 1 21
Annexe 2 26

Première partie : Rapport

1. GENERALITE CONCERNANT L'ENQUETE

Par appel téléphonique, j'ai été sollicité par M. Laurent Desjardins, Responsable du service Topographie, du Grand Besançon - Département Urbanisme pour effectuer une enquête publique relative déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise. Cette procédure de désignation étant conforme à la législation en vigueur et n'ayant pour ma part aucun intérêt particulier dans l'opération en cours, j'ai accepté cette fonction.
Cette désignation a été officialisée par arrêté municipal URB.25.00.A9 en date du 10 septembre 2025 de Madame le Maire de Besançon Anne Vignot qui fixe également les modalités de l'enquête.

1.1 Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur les seuls déclassements du domaine public routier, par conséquent seuls les projets suivants sont concernés :

- Pour Habitat 25 :
o Démolition du bâtiment 12 avenue Ile de France : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 280 concernée par un parking public,
o Résidentialisation du 6 rue de Bruxelles : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP3) concernée par une voie et un parking public,

- Pour Néolia :
o Résidentialisation du bâtiment au 14 – 16 av Ile de France : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 280 concernée par un parking public,
o Résidentialisation du 2 rue de Bruxelles : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP4) concerné par un parking public,
o Résidentialisation du 6 rue Van Gogh : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP6) concerné par une voie publique

- Pour LOGE GBM :
o Résidentialisation du 1-3-5 rue de Dijon : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 238 concernée par un parking public situé dans les douves qui seront bouchées,
o Résidentialisation du 2-4 avenue de Bourgogne : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 233 concernée par un parking public situé dans les douves qui seront bouchées,
o Résidentialisation du 2-2B rue de Cologne : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP5), concerné par une voie publique,

- Pour des aménagements publics :
 o Création d'un parc public en lieu et place des bâtiments démolis de l'ancien îlot Van Gogh, déclassement d'une emprise non cadastrée (DP7) concernée par une voie publique,
o Création d'un commissariat, cession de deux emprises de voies non cadastrées (DP1-2) concernées par les rues Flandres-Dunkerque et Champagne.

1.2 Description du projet et historique

Le NPRU de Planoise s'articule autour de plusieurs orientations majeures, notamment l'aménagement des espaces publics et des voiries. Cet axe vise à réduire la densité urbaine du quartier afin de favoriser, à terme, l'émergence d'opérations contribuant à une plus grande mixité fonctionnelle, sociale et résidentielle.

Sur le plan opérationnel, cette démarche se traduit notamment par la démolition de certains immeubles appartenant aux bailleurs sociaux, ainsi que par la désaffectation et le déclassement de parcelles relevant du domaine public communal, nécessaires à la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement.

Les terrains ainsi libérés doivent faire l'objet de transactions foncières entre la Ville de Besançon et les bailleurs sociaux concernés — Néolia, Loge.GBM et Habitat 25 — selon un calendrier échelonné sur plusieurs années, conformément à la délibération municipale du 27 janvier 2022. Chacun de ces bailleurs a adopté une délibération validant le programme de cessions et acquisitions, formalisé dans une convention précisant les parcelles concernées pour chaque partie. Cette convention, signée par l'ensemble des acteurs, est entrée en vigueur le 12 juillet 2023.

Par ailleurs, l'avenant n°1 à la convention NPRU de 2019 définit des actions spécifiques à Planoise, articulées autour de deux objectifs : renforcer l'attractivité du parc de logements et améliorer la tranquillité ainsi que la qualité des espaces urbains.

Dans cette logique, plusieurs opérations de résidentialisation sont programmées. Elles visent à améliorer le cadre de vie et à clarifier la séparation entre les espaces publics et les espaces privés des immeubles de logements sociaux. Ces projets sont conçus de manière participative, à travers des concertations menées en pieds d'immeubles et lors de réunions publiques. Ils s'inscrivent dans une réflexion paysagère globale à l'échelle du quartier.

Enfin, le NPRU Planoise comprend également la création ou la requalification d'équipements destinés au public, tels qu'un commissariat ou des espaces verts.

1.3 Parcelles concernées

Le tableau de synthèse suivant résume les parcelles concernées par un déclassement :

Section	Parcelle mère	Adresse/Site	Propriétaire 2025	Parcelle temporaire	Nature de déclassement	Surface à déclasser (m²)	Bailleur concerné	Projet
Domaine public routier		RUE DE BRABANT	Ville de Besançon	**DP3**	Voiries - Parking	800	HABITAT 25	Résidentialisation bailleur
EO	**280**	AV ILE DE FRANCE	Ville de Besançon	**280a**	Voiries - Parking	4 200	HABITAT 25 / NEOLIA	Résidentialisation + foncier bailleur
EO	**238**	1-3-5 RUE DE DIJON	Ville de Besançon	**238a**	Voiries - Parking	1 200	LOGE GBM	Résidentialisation bailleur
EO	**233**	2-4 AVENUE DE BOURGOGNE	Ville de Besançon	**233b**	Voiries - Parking	800	LOGE GBM	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE DE COLOGNE	Ville de Besançon	**DP5**	Voiries - Parking	500	LOGE GBM	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE DE BRABANT	Ville de Besançon	**DP4**	Voiries - Parking	300	NEOLIA	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE VAN GOGH	Ville de Besançon	**DP6**	Voiries - Parking	800	NEOLIA	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE VAN GOGH	Ville de Besançon	**DP7**	Voiries - Parking	250		Projet Espace vert communal
EO	**197**	RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**197a**	Voiries - Parking	50		Projet Commissariat
EO	**206**	RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**206b**	Voiries - Parking	750		Projet Commissariat
Domaine public routier		RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**DP1**	Voiries - Parking	1 000		Projet Commissariat
Domaine public routier		RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**DP2**	Voiries - Parking	250		Projet Commissariat

1.4 Conséquence sur les places de stationnement public

Les opérations de résidentialisation entraîneront la suppression de certaines places de stationnement public, tout en prévoyant la création de parkings privés destinés aux résidents ne disposant pas actuellement d'emplacements. Ces derniers pourront ainsi garer leurs véhicules sur des espaces privatifs et non plus sur le domaine public.

Selon l'étude de stationnement du 24 janvier 2022, annexée à la présente enquête, le stationnement dans le quartier est majoritairement d'usage résidentiel : les parkings situés à proximité des immeubles sont très sollicités la nuit, mais restent peu occupés en journée.

Les résultats de cette étude montrent que la suppression de places publiques sera compensée par la création d'emplacements privés, assurant ainsi un équilibre global. Après réalisation des projets de résidentialisation, la capacité de stationnement globale restera donc comparable à la situation actuelle, à l'exception des jours de marché, marqués par une forte affluence. Cette contrainte sera toutefois atténuée par la réouverture du parking public Cassin.

Le nombre de places appelées à disparaître demeure limité, et le programme porté par les bailleurs prévoit la création d'un volume de stationnements privés suffisant et conforme au Plan local d'urbanisme (PLU). Par ailleurs, plusieurs parkings publics se trouvent à proximité

immédiate des secteurs concernés par le déclassement, lesquels bénéficient également d'une bonne desserte en transports en commun.

1.5 Coût financier

De manière générale, les échanges fonciers entre la Ville et les bailleurs sociaux ne donnent lieu à aucune compensation financière lorsque les surfaces échangées sont équivalentes. En cas de déséquilibre entre les superficies, la partie cédant la surface la plus faible versera à l'autre une soulte calculée sur la base de 40 € par mètre carré correspondant à la différence constatée.

Les parcelles transférées par les bailleurs à la Ville à l'issue de la présente enquête publique seront intégrées aux réserves foncières municipales, en vue de leur mobilisation pour de futurs projets d'aménagement.

S'agissant du projet de commissariat**,** les modalités financières de la cession restent à définir.

1.6 Synthèse du chapitre généralité concernant l'enquête

Les surfaces concernées par un déclassement anticipé semble négligeable par rapport à la surface des emprises publiques sur le territoire de la commune de Besançon. D'autant plus que par le biais d'échange de terrains avec les bailleurs sociaux, la commune récupérerait ailleurs sur son territoire tout ou partie de cette surface déclassée pour le domaine publique. L'emplacement des portions choisies au déclassement est pertinent et ne concerne pas une surface plus grande que nécessaire à la finalité du projet.

La suppression des places de parking public sera compensée par la création de places de stationnement privé. Le nombre de places de stationnement amené à disparaître est limité et l'offre publique paraît suffisante aux alentours.

Le coût financier est en fait un échange entre la ville et les bailleurs sociaux avec pour objectif que les surfaces dédiées soient équivalentes aux surfaces acquises entre la ville et les bailleurs sociaux. Au cas où les surfaces aliénées ne sont pas égales alors une soulte correspondant au différentiel de m2 sera versée. Cet accord semble équilibré pour les deux parties.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

L'arrêté municipal URB.25.00.A9 en date du 10 septembre 2025 de Mme la Maire de Besançon désignant Monsieur Hervé ROUECHE, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire une Enquête Publique Relative au de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon.

2.2 Composition et pertinence du dossier

Le dossier était composé de :

00_NPRU2_DÉCLASSEMENT_PAGE DE GARDE
0_DELIBERATION_CM 27012022 TRANSACTIONS FONCIÈRES NPRU PLANOISE
0_DELIBERATION_CM_20250619_DECLASSEMENT_ANTICIPE
1_ARRETE_DP.25.08.A41
1_ARRETE_DP.25.08.A48
1_ARRETE_OUVERTURE_URB.25.00.A9_
2_AVIS ENQUETE PUBLIQUE
3_NOTICE_EXPLICATIVE
4.0_ETUDE STATIONNEMENT PLANOISE JANV2022
4.1_PLAN_DECLASSEMENT_1-3-5DIJON_2-4BOURGOGNE_20250317
4.2_PLAN_DECLASSEMENT_BRABANT_20250331
4.3_PLAN_DECLASSEMENT_COMMISSARIAT-FLANDRES_20250513PDF
4.4_PLAN_DECLASSEMENT_ILE_DE_FRANCE_20250331
4.5_PLAN_DECLASSEMENT_ILE_DE_FRANCE-COLOGNE_20250331
4.6_PLAN_DECLASSEMENT_VANGOGH_20250401
4.7_PLAN_SITUATION_25000
4.7_PLAN_SITUATION_5000
4.8_PROJET_DIJON-BOURGOGNE
4.9_PROJET_BRABANT
4.10_PROJET_IMPLANTATION_COMMISSARIAT
4.11_PROJET_COLOGNE_IDF
4.12_PROJET_VANGOGH
PUBLICATION E.R DU 03.10.2025
PUBLICATION TCN 03.10.2025
Z_IMG_20251001_BOURGOGNE
Z_IMG_20251001_BRUXELLES
Z_IMG_20251001_COLOGNE
Z_IMG_20251001_DIJON
Z_IMG_20251001_FLANDRESDUNKERQUE
Z_IMG_20251001_ILEDEFRANCE
Z_IMG_20251001_VANGOGH

2ÈME PUBLICATION ER DU 24.10.2025
2ÈME PUBLICATION TCN DU 24.10.2025

Il était accessible et contenait toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension du projet par le public.

Le dossier d'enquête publique élaboré par les services techniques de la ville de Besançon comportait les pièces énumérées à l'article R 141-6 du Code de la Voirie Routière.

2.3 Modalités de l'enquête

Au cours d'un rendez-vous téléphonique avec M. DESJARDINS, les dates de l'enquête et de la permanence furent prises d'un commun accord en concertation. Le 1 octobre 2025, le Commissaire Enquêteur s'est rendu dans le bureau de M. DESJARDINS afin de coter et parapher le registre d'enquête publique.

2.4 Durée de l'Enquête Publique

Cette enquête publique s'est déroulée pendant 17 jours consécutifs du mercredi 22 octobre 2025 au vendredi 7 novembre 2025 inclus.

2.5 Reconnaissance des lieux et collecte de renseignements

Le 5 novembre 2025, le Commissaire Enquêteur a pris soin d'aller visiter les lieux concernés par le déclassement.

2.6 Mesure de publicité

I. Annonces légales

La publication réglementaire a été faite dans la rubrique des annonces légales des journaux suivants :

- L'Est Républicain
  - Le vendredi 3 octobre 2025
  - Le vendredi 24 octobre 2025

- Terre de chez nous
  - Le vendredi 3 octobre 2025
  - Le vendredi 24 octobre 2025

Les annonces légales sont visibles en annexe 1.

II. Affichage de l'avis d'enquête

Lors de la permanence tenue en mairie, le Commissaire Enquêteur put observer que l'affichage avait été correctement assuré, conformément aux dispositions règlementaires.

L'affichage a été également réalisé sur le terrain à l'endroit des emprises concernées par le déclassement anticipé.



Le certificat d’affichage est visible en annexe 2.

2.7 Mise à disposition du dossier

Le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses remarques sur le registre d'observations côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et aux horaires d'ouverture de la mairie, 2 rue Mégevand 25000 BESANCON.

2.8 Permanence du Commissaire Enquêteur

Le commissaire s'est tenu à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 5 novembre 2025 de 14h00 à 16h00 ;

2.9 Réunions d'information et d'échanges

La nécessité d'une réunion d'information et d'échanges ne s'est pas fait ressentir durant la durée de l'Enquête Publique. Il n'a pas été demandé au Commissaire Enquêteur d'organiser ou d'assister à une réunion publique d'information et d'échange.

2.10 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat et sans dysfonctionnement.

2.11 Formalités de clôture

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

2.12 Synthèse du chapitre Organisation et Déroulement

Considérant les conditions de déroulement de l'enquête, j'estime que les règles de procédures prévues par la loi ont été respectées et appliquées.

Aucun incident n'a été à déplorer. Aucune prolongation de l'enquête n'a été demandée.

Durant l'enquête et postérieurement, il n'a pas été porté à la connaissance du commissaire enquêteur un quelconque problème particulier.

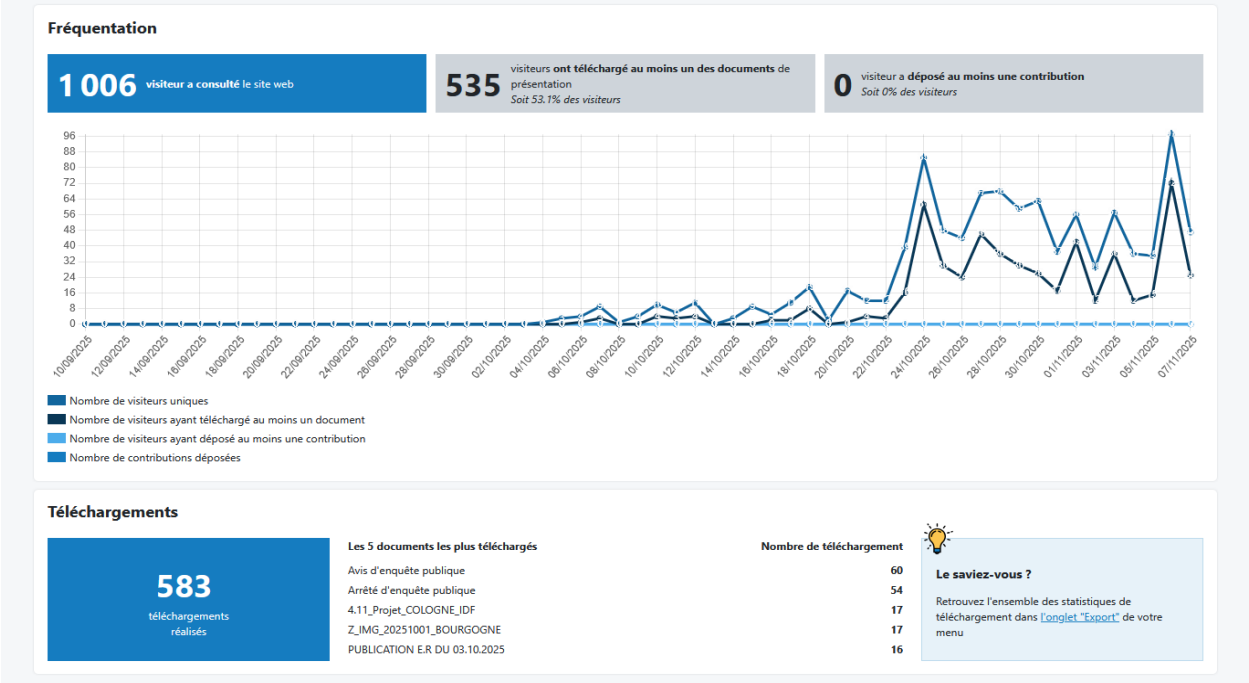
J'estime que l'Enquête Publique s'est déroulée dans le cadre de la règlementation en vigueur.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 Bilan de l'enquête publique

Dans le cadre de la permanence du mercredi 5 novembre 2025, 2 personnes sont venues à ma rencontre. Une observation a été formulée sur le registre d'enquête publique papier.

Concernant le registre dématérialisé, aucune observation n'a été formulée. On note toutefois une fréquentation importante de plus de 1000 visiteurs dont 535 ont téléchargé au moins un document :



3.2 Analyses des observations du public et Commentaires du Commissaire enquêteur

Observation N°1 :

Deux représentantes du conseil citoyen de Planoise sont passées ; on leur a expliquées que cette phase était purement technique et administrative. Elles ont compris que ce déclassement était nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre la résidentialisation.

Analyse Commissaire Enquêteur :

Cette observation n'appelle pas d'analyse particulière. Le Commissaire Enquêteur note qu'après avoir pris connaissance du dossier ces personnes n'émettent pas d'avis défavorable contre le projet de déclassement anticipé.

3.3 Synthèse du chapitre Analyse des Observations

Le Commissaire Enquêteur estime en conclusion que cette enquête publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes d'organisation, que le public a eu toute latitude pour connaître le dossier et s'exprimer. Le Commissaire Enquêteur a par ailleurs recueilli, sans aucune difficulté, tous les éléments nécessaires à la rédaction des conclusions motivées et de l'avis.

Fait le 19 novembre 2025.

Hervé ROUECHE
Commissaire Enquêteur



Département du Doubs

Maître d'ouvrage : Commune de Besançon

Conclusions Motivées du Commissaire Enquêteur

Arrêté municipal URB.238.00.A9 de la commune de Besançon

Enquête publique de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise

Hervé ROUECHE – Commissaire Enquêteur

Deuxième partie : Conclusions motivées – Avis

L'enquête publique porte sur les projets suivants:

- Pour Habitat 25 :
 o Démolition du bâtiment 12 avenue Ile de France : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 280 concernée par un parking public,
o Résidentialisation du 6 rue de Bruxelles : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP3) concernée par une voie et un parking public,

- Pour Néolia :
 o Résidentialisation du bâtiment au 14 – 16 av Ile de France : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 280 concernée par un parking public,
o Résidentialisation du 2 rue de Bruxelles : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP4) concerné par un parking public,
o Résidentialisation du 6 rue Van Gogh : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP6) concerné par une voie publique

- Pour LOGE GBM :
 o Résidentialisation du 1-3-5 rue de Dijon : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 238 concernée par un parking public situé dans les douves qui seront bouchées,
o Résidentialisation du 2-4 avenue de Bourgogne : Déclassement pour vente d'une partie de la parcelle EO 233 concernée par un parking public situé dans les douves qui seront bouchées,
o Résidentialisation du 2-2B rue de Cologne : Déclassement pour vente d'une emprise non cadastrée (DP5), concerné par une voie publique,

- Pour des aménagements publics :
 o Création d'un parc public en lieu et place des bâtiments démolis de l'ancien îlot Van Gogh, déclassement d'une emprise non cadastrée (DP7) concernée par une voie publique,
o Création d'un commissariat, cession de deux emprises de voies non cadastrées (DP1-2) concernées par les rues Flandres-Dunkerque et Champagne.

I . Quant à la régularité de la procédure

Les obligations relatives à la composition et à la consultation du dossier, à la publicité par affichage et voie de presse, à la durée de la consultation, à la présence du Commissaire Enquêteur, à la forme du registre et à la formulation des observations ont été amplement satisfaites et pour le moins strictement respectées.

En conséquence, j'estime que la procédure a été régulière et que la consultation pour l'enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon ne contient aucun facteur de contestation.

II. Observations recueillies

Seules deux personnes représentantes du conseil citoyen de Planoise ont inscrit une observation sur le registre papier. Le Commissaire Enquêteur note qu'après avoir pris connaissance du dossier ces personnes n'émettent pas d'avis défavorable contre le projet de déclassement anticipé.

Il n'y a pas eu d'opposition au projet de déclassement anticipé.

Les surfaces à céder n'ont pas été remises en cause.

III. Emprises sollicitées

Le tableau de synthèse suivant résume les parcelles concernées par un déclassement :

Section	Parcelle mère	Adresse/Site	Propriétaire 2025	Parcelle temporaire	Nature de déclassement	Surface à déclasser (m²)	Bailleur concerné	Projet
Domaine public routier		RUE DE BRABANT	Ville de Besançon	**DP3**	Voiries - Parking	800	HABITAT 25	Résidentialisation bailleur
EO	**280**	AV ILE DE FRANCE	Ville de Besançon	**280a**	Voiries - Parking	4 200	HABITAT 25 / NEOLIA	Résidentialisation + foncier bailleur
EO	**238**	1-3-5 RUE DE DIJON	Ville de Besançon	**238a**	Voiries - Parking	1 200	LOGE GBM	Résidentialisation bailleur
EO	**233**	2-4 AVENUE DE BOURGOGNE	Ville de Besançon	**233b**	Voiries - Parking	800	LOGE GBM	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE DE COLOGNE	Ville de Besançon	**DP5**	Voiries - Parking	500	LOGE GBM	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE DE BRABANT	Ville de Besançon	**DP4**	Voiries - Parking	300	NEOLIA	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE VAN GOGH	Ville de Besançon	**DP6**	Voiries - Parking	800	NEOLIA	Résidentialisation bailleur
Domaine public routier		RUE VAN GOGH	Ville de Besançon	**DP7**	Voiries - Parking	250		Projet Espace vert communal
EO	**197**	RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**197a**	Voiries - Parking	50		Projet Commissariat
EO	**206**	RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**206b**	Voiries - Parking	750		Projet Commissariat
Domaine public routier		RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**DP1**	Voiries - Parking	1 000		Projet Commissariat
Domaine public routier		RUE FLANDRES-DUNKERQUE	Ville de Besançon	**DP2**	Voiries - Parking	250		Projet Commissariat

IV. Coût financier

Le coût financier est en fait un échange entre la ville et les bailleurs sociaux avec pour objectif que les surfaces dédiées soient équivalentes aux surfaces acquises entre la ville et les bailleurs sociaux. Au cas où les surfaces aliénées ne sont pas égales alors une soulte correspondant au différentiel de m2 sera versée. Cet accord semble équilibré pour les deux parties.

V. Quant aux enjeux et aux aspects positifs du projet

Le projet présente comme enjeux ou aspects positifs :

- Il permettra à terme la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- Améliorera le cadre de vie des résidents ;
- Permettra aux résidents d'avoir une place de parking au plus près de leur immeuble ;
- Facilitera le projet d'un éventuel commissariat ;
- Au final la perte de surface du domaine publique au profit des bailleurs sociaux sera minime voire nulle ;

VI. Quant aux enjeux ou aspects négatifs du projet

Le projet de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon n'implique pas d'enjeux ou d'aspects négatifs.

VII. Conclusion générale

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et n'a suscité aucune observation défavorable du public.

Le déclassement envisagé ne présente pas d'enjeu négatif susceptible de remettre en cause sa réalisation. Il contribue à la réalisation du NPRU Planoise qui doit améliorer la qualité de vie des résidents du quartier.

En conclusion, je considère que les avantages du déclassement l'emportent nettement sur les inconvénients.

V. Avis du commissaire enquêteur

Vu, que l'étude détaillée du dossier soumis à l'enquête publique, les entretiens avec les personnes concernées, ma connaissance du projet et des lieux,

Vu, les conformités du dossier, la procédure liée à l'enquête publique et son bon déroulement,

Vu, l'information du public et les conditions favorables à la libre expression,

Vu, les observations inscrites au registre d'enquête ou annexées ;

J’ai l’honneur d’émettre un :

AVIS FAVORABLE

A l’Enquête Publique Relative au déclassement d’emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise.

Recommandation :
Aucune recommandation.

Reserve :
Aucune réserve.

Fait et clos, le 19 novembre 2025.

Hervé ROUECHE
Commissaire Enquêteur



Annexe 1

Annonces légales

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

Grand Besançon Métropole

COMMUNE DE VIEILLEY

Avis d'enquête publique
Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.25.08.A29, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Vieilley.
Cette modification a notamment pour objet :
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au lieu-dit « les Tarcillots » (zones 1AU2 et 1AUe) pour permettre la création d'un habitat senior dit « habitat inclusif » de 12 logements :
o Suppression de la zone 1AUe et de l'OAP au profit d'une nouvelle zone 1AU2.
o Déclassement de l'actuelle zone 1AU2 en zone A et U pour les parcelles cadastrées ZE n° 84, 87 et 83.
- La suppression de l'emplacement réservé n°2 portant sur la zone 1AUe.
- La suppression de l'emplacement réservé n°13 pour permettre la construction d'habitat et passer le périmètre correspondant en zone Ua.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs, soit :
Du lundi 20 octobre 2025 à 9h au vendredi 21 novembre 2025 à 17h inclus.
Le projet de modification a fait l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale en date du 31/07/2025, conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme.
La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Christian GUEY en qualité de commissaire-enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :
* En Mairie de Vieilley - 1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley - Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable au Grand Besançon Métropole - Direction Urbanisme Projets Planification - 2 rue Mégevand - 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
En Mairie de Vieilley - 1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley
-le lundi 20 octobre 2025 de 9h à 12h
-le mercredi 29 octobre 2025 de 14h à 17h
-le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h
-le vendredi 21 novembre 2025 de 14h à 17h.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Vieilley - 1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Commune de Vieilley - M. le commissaire enquêteur
Enquête publique - modification n°1 du PLU
1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley
Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6691
Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-6691@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Vieilley, et consultables en ligne.
Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Mme Aurélie BOURIAT, chargée de mission PLUi, Direction Urbanisme Grands Projets Urbains de Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand, 25000 BESANCON ou aurelie.bouriat@grandbesancon.fr.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vieilley, au Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification n°1 du PLU de Vieilley.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge du PLUi
et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE

472723000

Ville de Besançon

Avis d'enquête publique

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté URB.25.00.A9 du 10 septembre 2025, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, emprises à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 280-238-233-197-206-234.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs :

Du mercredi 22 octobre 2025 à 8 h 30
au vendredi 7 novembre 2025 à 17 h 30 inclus

Monsieur Hervé ROUECHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public : en Mairie de Besançon, accueil de l'urbanisme, 3ème étage, entrée B au 2 rue Mégevand - 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle enquêtes publiques :
le mercredi 5 novembre 2025 de 14 h 00 à 16 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Besançon
Monsieur le commissaire enquêteur
Déclassement domaine public routier - NPRU Planoise
2 rue Mégevand
25034 Besançon cedex

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier et un registre dématérialisé sécurisé est également ouvert à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/6662/**
Le public peut y transmettre directement ses contributions et propositions.
Les contributions pourront également être transmises à l'adresse suivante : **enquete-publique-6662@registre-dematerialise.fr**
Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé cité précédemment et visibles par tous.
Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Laurent DESJARDINS, Service Topographie, Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 88 21 ou par mail : **laurent.desjardins@grandbesancon.fr**
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon, Département de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver ce déclassement anticipé.

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

473050600

Vie des sociétés

Constitutions de sociétés

SCI JR

2 rue de la République 25700 VALENTIGNEY

Avis de constitution
Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** SCI JR
FORME : Société civile immobilière **CAPITAL :** 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 2 rue de la République 25700 VALENTIGNEY
OBJET : L'acquisition, la propriété de terrains, d'immeubles construits ou à construire, la vente à titre exceptionnel de tous biens meubles et immeubles ; La propriété (démembrée ou non), la gestion à titre civil, de tous biens immobiliers et mobiliers à quelques endroits qu'ils se trouvent ; L'administration, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie **DUREE :** 99 années **GERANCE :** Jérémy FAUTSCH demeurant 4 rue de Provence 25700 VALENTIGNEY. **CESSION DE PARTS :** Les cessions sont libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas **IMMATRICULATION :** au RCS de Belfort

Pour avis,

473375200

Transferts de siège social

EASY FAT BIKE

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 46 ROUTE DE PREMANON LA DOYE
39400 LES ROUSSES
RCS LONS-LE-SAUNIER 837933399

Par décision de l'associé Unique du 01/09/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue Cart Broumet 25240 MOUTHE à compter du 01/09/2025 **Gérance :** M FERREIRA Antonio demeurant 15 rue Cart Broumet 25240 MOUTHE.
Radiation au RCS de LONS-LE-SAUNIER et immatriculation au RCS de BESANÇON.

472944400

Marchés publics
Agir en proximité
avec les acheteurs publics et privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
Cebra

Publicités juridiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Le vendredi 7 novembre 2025
à 10 heures
à l'audience du juge de l'execution au tribunal judiciaire de Besancon, Palais de Justice, 1 rue Mégevand - 25000 Besancon

Commune de levier (25270) :
une maison d'habitation située 27 rue de Besançon, cadastrée section ac n°293, lieudit « 27 rue de besançon » d'une contenance de 10a 01ca, d'une surface privative de 57.16m2.

Mise à prix : **QUARANTE CINQ MILLE EUROS**
45 000,00 €

Le cahier des conditions de la vente peut etre consulté au greffe du juge de l'execution près le tribunal judiciaire de Besancon - Palais de Justice - 1 rue Mégevand - 25000 Besancon ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Me Delphine GROS, 116 grande rue 25000 Besancon.
Les enchères ne pourront etre portées que par un avocat au barreau de besancon.
Aucune surenchère ne pourra être reçue sur cette seconde adjudication.

pour la SELARL
A. HENRIET
l'avocat ayant charge
Agathe HENRIET

472935900

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE TREPOT

Avis d'appel public à la concurrence

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché :
Mairie de TREPOT
5, place de la Mairie
25620 TREPOT
Téléphone : 03.81.86.73.32 Mail : **mairie.trepot@orange.fr**
Le représentant du pouvoir adjudicateur est Monsieur Gérard MOUGIN Maire en exercice de la commune.
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :
PG CONSEILS EN BTP
32, Rue Jacques Gervais
25290 ORNANS
Objet du marché : REFECTION DES CHEMINS RURAUX DIT DE LA FAUCHOTTE, DU VOCAGNOLE, DU PETIT LONGE QUEUE, DE LA GARE ET DU NANGLEASIRON.
Type de marché : MAPA - Travaux - Procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle. >A 90K€
Variantes et options : Sans objet
Allotissement : marché non alloti
Lieu d'exécution : Chemins ruraux sur la commune de TREPOT 25620 dans le DOUBS.
Procédure de passation : Marché public passé en Procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique.
Forme juridique de l'attributaire : Entreprise seule ou Groupement conjoint ou solidaire disposant de compétences dans le domaine des travaux publics, du terrassement, de l'assainissement et de la signalisation verticale et horizontale.
Critères d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous :
1 - Prix des prestations 70 points
2 - Valeur technique de l'offre sur 30 points. 30 points
Total 100 points
Valeur technique appréciée à partir des sous-critères décrits dans l'article 9.2 du Règlement de Consultation.
Délai d'exécution :
Date prévisionnelle de notification des travaux : 2 décembre 2025
Délai d'exécution global maximum : 2,5 mois, dont 0,5 mois de période de préparation.
Lieu de retrait du dossier de consultation :
https://www.synapse-entreprises.com
Date limite de réception des offres : Le vendredi 14 novembre 2025 à 12h00.
Remise des offres : Par voie électronique sous forme de dépôt dématérialisé sur le profil acheteur suivant :
https://www.synapse-entreprises.com
Délai de validité des offres : Cent vingt jours (120 jours)
Les renseignements d'ordres techniques et administratifs pourront être obtenus via la plateforme de dématérialisation :
http://www.synapse-entreprises.com

471434400



Enquête Publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon



VENDREDI 3 OCTOBRE 2025 - LA TERRE DE CHEZ NOUS - N° 4133

ANNONCES LÉGALES .22

AMI
23 rue Bersot
25000 BESANCON
RCS BESANCON 847 677 432

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 12/09/2025, l'actionnaire unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : La détention, la conservation, la gestion et le développement de son patrimoine, qu'il soit financier, mobilier ou immobilier, et l'exercice de toute activité commerciale ou de prestations de services non réglementées.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention :
La création, l'acquisition, la gestion, l'exploitation ou la location de tout fonds de commerce de pizzeria et de petites restaurations à consommer sur place ou à emporter.
Nouvelle mention :
La détention, la conservation, la gestion, l'optimisation et le développement de son patrimoine qu'il soit financier, mobilier ou immobilier et l'exercice de toute activité commerciale ou de prestations de services, non réglementée.
Le même jour, l'actionnaire unique a également décidé de transférer le siège social du 23 rue Bersot 25000 BESANCON à 12 rue Auguste Pointelin 25000 BESANCON
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de BESANCON.

NOCODE&CO

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 24 A Rue Denis Papin
25000 BESANCON

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date du 26/09/2025 à BESANCON (25000), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée à Associé Unique
DENOMINATION : NoCode&Co
SIEGE : BESANCON (25000) – 24 A Rue Denis Papin
OBJET : Le développement, la programmation, la conception, l'édition et la commercialisation de logiciels notamment basées sur des technologies d'intelligence artificielle. La réalisation de prestation de services informatiques, incluant l'installation, la configuration, l'intégration, la maintenance et l'optimisation de logiciels et de systèmes informatiques auprès de tout type d'entités. Le conseil, l'audit, l'assistance technique et la formation dans les domaines de l'intelligence artificielle
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Participation de tout associé sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il a d'actions.
AGREMENT : cession libre par l'Associé unique, mais agrément en cas de pluralité d'associés pour les cessions aux tiers
PRESIDENT : Monsieur Jean-Patrick IEHLEN demeurant à BESANCON (25000) – 24 A Rue Denis Papin
IMMATRICULATION : RCS de BESANCON

Pour avis,
Le Président

TAXI AMANCEY.

SAS société en liquidation
au capital de 8 000 euros
6 RUE DE LA CHENEVIERE - 25330 AMANCEY
490 364 759 RCS BESANCON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 22 septembre 2025 et à compter de ce même jour, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Philippe LAOUT demeurant 6 rue de la Chenevière à AMANCEY (25330) et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du BESANCON.

Le liquidateur

OFFICE REPUBLIQUE
Thibaut CUSENIER - Marion LAMBERT - Jonathan LAFAY
Notaires associés
28 Rue de la République
25000 BESANCON

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marion LAMBERT Notaire à BESANCON (25) 28 rue de la République, CRPCEN 25003, le 27 septembre 2025, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout à titre d'avantage entre époux de clauses de préciput ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre Monsieur Yannick Olivier PAGES, Militaire, né à RENNES (35) le 14 octobre 1971 et Madame Anne Françoise Colette COUVIN, Assistante médico-technique, née à BELFORT (90) le 4 septembre 1973, demeurant ensemble à LUXEUIL-LES-BAINS (70) 37 rue du Haut-Bourrey, mariés à la mairie de LA ROSIERE (70) le 7 juillet 2001 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

Ville de Besançon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté URB.25.00.A9 du 10 septembre 2025, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, emprises à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 280-238-233-197-206-234.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs : Du mercredi 22 octobre 2025 à 8 h 30 au vendredi 7 novembre 2025 à 17 h 30 inclus
Monsieur Hervé ROUECHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :
- en Mairie de Besançon, accueil de l'urbanisme, 3ème étage, entrée B au 2 rue Mégevand – 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle enquêtes publiques :
- le mercredi 5 novembre 2025 de 14 h à 16 h
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Besançon
Monsieur le commissaire enquêteur
Déclassement domaine public routier - NPRU Planoise
2 rue Mégevand
25034 Besançon cedex
Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier et un registre dématérialisé sécurisé est également ouvert à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6662/.
Le public peut y transmettre directement ses contributions et propositions.
Les contributions pourront également être transmises à l'adresse suivante : enquete-publique-6662@registre-dematerialise.fr. Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé cité précédemment et visibles par tous.
Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Laurent Desjardins, Service Topographie, Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 88 21 ou par mail : laurent.desjardins@grandbesancon.fr
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon, Département de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver ce déclassement anticipé.

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE.

TECH 1971

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 1 Rue des Bruyères
25220 THISE
910 245 083 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

BLANCHISSERIE LINGENET

SAS au capital de 500000 €
Siège social : zi les combottes
25700 Valentigney
348 800 053 RCS de Belfort

Aux termes de l'AGO en date du 01/09/2025 les associés ont nommé président HOLDING LINGENET, SAS au capital de 550566 €, ayant son siège social zi les combottes 25700 Valentigney, 950 869 537 RCS de Belfort représentée par M. TROUSSARD Thomas en remplacement de M. TROUSSARD Jean-Luc Mention au RCS de Belfort.

MECA AUTO SPORT

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 8 RUE DES FRITILLAIRES 25500 MORTEAU
918 839 596 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 25 septembre 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 8 Rue des Fritillaires, 25500 MORTEAU au 19 Rue des Epinottes 25500 MONTLEBON à compter du 1er septembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

PRÉFET DU DOUBS
Commune d'Accolans

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Les demandes de permis de construire et d'autorisation de défrichement présentées par La Centrale Solaire des Centaurées pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, dans le secteur « Aîle Chèvre », sur la commune d'Accolans, font l'objet d'une enquête publique unique du 27 août 2025 à partir de 9 h au 30 septembre 2025 jusqu'à 17 h.
Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement et à la décision du commissaire enquêteur, cette enquête publique est prolongée jusqu'au mercredi 15 octobre 2025 jusqu'à 17 h, par arrêté préfectoral du 29 septembre 2025.
Pendant la durée de prolongation de l'enquête et jusqu'à sa clôture le mercredi 15 octobre 2025 à 17 h, le dossier d'enquête demeure consultable dans les mêmes conditions que celles définies par l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête n°Préfecture-DCICT-BCEEP-2025-07-22-0001 du 22 juillet 2025, à savoir :
- en mairie d'Accolans aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat et sous réserve de dispositions particulières : les mercredis de 8 h à 12 h,
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs - www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques), ainsi que sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/6501
- à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.
Le public pourra continuer de formuler ses observations dans les mêmes conditions que celles définies par l'arrêté précité, à savoir :
- être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture de cette dernière ainsi que pendant la permanence du commissaire enquêteur,
- ou être adressées par voie postale en cette mairie (11, Grande Rue – 25250 ACCOLANS) à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête,
- ou être formulées directement à tout moment et jusqu'au 15 octobre 2025 jusqu'à 17 h, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6501
- ou être transmises par courriel via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6501@registre-dematerialise.fr ; les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6501 et donc visibles par tous.
En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Accolans le mercredi 15 octobre 2025 de 15 h à 17 h.
Les formalités liées à la clôture de l'enquête initialement prévue le 30 septembre 2025 à partir de 17 h sont reportées à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.
Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes déposées par La Centrale Solaire des Centaurées.

Le Préfet, Par délégation,
Le Directeur, Cyril THEILLET.

GARAGE FOURQUET

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Bis Rue de la Paix
25430 SAINTE AGNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE AGNES du 20 Août 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : GARAGE FOURQUET
Siège social : 7 Bis Rue de la Paix, 25430 SAINTE AGNES
Objet social : L'achat, la vente et la réparation de véhicules toutes marques.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Yohan FOURQUET demeurant 4 Ter Rue Entre Deux Sents, 25430 SAINTE AGNES
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT.

Pour avis, La Gérance.

LUD'AUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 10 rue du Pré Louvet
25140 LES ECORCES
Transféré : 1 rue de la Loge
25140 LES ECORCES
SIREN 901 089 474 RCS BELFORT

Aux termes d'une décision en date du 26/09/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue du Pré Louvet 25140 LES ECORCES au 1 rue de la loge 25140 LES ECORCES à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SCI SFB SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

En liquidation au capital de 200 €
Siège social : 4 rue roger Martin du Gard 25000 BESANCON
RCS BESANCON 978 628 964

L'assemblée générale du 05/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Madame BOUSSERIMA SONIA, demeurant 4 rue Roger Martin Du Gard, 25000 BESANCON de son mandat, lui a donné quitus de la gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/12/2024.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BESANCON.

B. S

CARS MOUCHET

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 3 Route des planches
25250 RANG
672 820 917 RCS BELFORT

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 avril 2025, il résulte que les mandats de la société FIDUCIAIRE DE FRANCHE COMTE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société FRCC, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à échéance et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, Le Président,
Patrick MOUCHET.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 septembre 2025, il a été constitué une société :
DENOMINATION : SCI PACTUM 25
FORME : Société civile immobilière
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : 1 000,00 €
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
SIEGE SOCIAL : TARCENAY FOUCHERANS (25620) 11 bis rue du Château d'eau.
RCS : BESANCON
APPORTS EN NUMERAIRE :
Lydie MARCONOT fait apport d'une somme de 500,00 €.
Stéphanie LIEGEON fait apport d'une somme de 500,00 €.
GERANCE : Lydie MARCONOT, demeurant à MONTFAUCON (25660), 14, rue des Grandes Terres, et Stéphanie LIEGEON, demeurant à TARCENAY FOUCHERANS (25620), 11bis, rue du Chateau D'eau.
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : soumises à l'agrément de la Société. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision ordinaire.
Pour Avis, les gérantes.

BELLE RIVE PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 30 000 €
Siège social : 8 Ter Rue du Parc
25480 ECOLE-VALENTIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2025, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BELLE RIVE PATRIMOINE
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 30 000 €
Siège social : 8 Ter Rue du Parc 25480 ECOLE-VALENTIN
Objet : le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissements financiers, le courtage en assurance, le conseil pour la gestion et les affaires, le conseil et l'assistance en stratégie patrimoniale, financière, d'investissement et d'entreprise, l'ingénierie patrimoniale et financière ; structuration et optimisation patrimoniale et financière, suivi des actifs patrimoniaux, prestations de services de family office, sans gestion de portefeuille pour compte de tiers, les transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans encaissement de fonds, effets ou valeurs, rapport d'affaires, la mise en relation et l'entremise dans les domaines d'activité de la Société, dans la limite des autorisations et agréments obtenus par la Société, l'organisation et l'animation de formation, sous quelque forme que ce soit (conférences, colloques, séminaires) en relation avec les domaines d'activité de la Société, la participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. Durée : 99 ans
Gérant : Franck GIRARD, 8 Ter Rue du Parc 25480 ECOLE-VALENTIN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis.

HENRY OPTIQUE

Société À Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 6 000 €
Siège social : 9 Avenue Louise Michel
25000 BESANCON
RCS BESANCON 910 646 837

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 1er septembre 2025, il a été décidé de transférer le siège social 9 Avenue Louise Michel, à BESANCON (25000) - au 22 Place de la Révolution à BESANCON (25000) à compter du 1er septembre 2025, en conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Besançon.

Pour avis, la gérance.

SCEA DE LA FORET DE JOUX

Société Civile
au capital de 198 900 euros
RCS BESANCON N° 827 447 962
Siège Social : 14, rue des Barres
25560 BOUJAILLES

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2025, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social au 14, Rue de Pontarlier – 25560 BOUJAILLES,
- d'étendre l'objet social de la société à la production d'énergie solaire via l'utilisation de panneaux photovoltaïques.
Les présentes décisions ont pris effet le 1er mars 2025.
Elles feront l'objet d'une inscription modificative auprès du RCS de BESANCON.

Pour avis, les gérants.

MCAM CUISINES & AGENCEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 22 Rue du Château
21170 ST JEAN DE LOSNE
927 885 277 RCS DIJON

Par décision du 29/09/2025, l'Associée Unique a transféré le siège social au 11 Route de Besançon 25320 THORAISE à compter du 29/09/2025, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 927 885 277 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.
Gérance : Madame Madelyne REGNIER, demeurant 11 Route de Besançon 25320 THORAISE.

Pour avis, la Gérance

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BRAUN

SCI au capital de 75 279 €
Siège social : 4 rue de l'As de Carreau
90000 BELFORT
RCS BELFORT 809 029 747

L'assemblée générale extraordinaire du 29/09/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 29/09/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur REINARD FRANCOIS, demeurant 24 RUE DU VICOMTE DE TURENNE, 90000 BELFORT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce BELFORT.

François RENARD.

3LAN

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 3 BIS Rue du Randebelin
25410 OSSELLE ROUTELLE
924 969 702 RCS BESANCON

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par décision du 30/05/2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'Associé Unique a également décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale par NICOLAS PISCINE & ESPACES VERTS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités de « location de courte ou longue durée de bains nordiques, vente de bains nordiques neufs ou d'occasion, ainsi que l'installation, entretien, réparation et maintenance de ces équipements » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Le siège de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10000 €, divisé en 1000 parts sociales de 10 € chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par son Président, Nicolas BERTENAND, sous sa nouvelle forme la Société est gérée par Nicolas BERTENAND, demeurant 3BIS Rue Randebelin 25410 OSSELLE ROUTELLE.

Pour avis.

CF TAXIS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 42 rue de Lattre de Tassigny, 70400 HERICOURT
877 497 651 RCS VESOUL

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2025, le Président de la société par actions simplifiée CF TAXIS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 42 rue de Lattre de Tassigny, 70400 HERICOURT au 20 Ter Grande Rue 25113 STE MARIE à compter du 01/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VESOUL sous le numéro 877 497 651 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BELFORT.
Président : Monsieur Olivier MARTIN, demeurant 20 Ter Grande Rue 25113 STE MARIE.
Directeur général : Madame Sylvie GESTER, demeurant 20 Ter Grande Rue 25113 STE MARIE.

Pour avis, Le Président.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Renaud PICHELIN, notaire associé à DELLE (90100), 3C Rue Eugène Claret, le 30 septembre 2025 :
La société dénommée PIECES AUTO PONT DE ROIDE, société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00€, dont le siège social est à PONT DE ROIDE (25150), 71 rue de Besançon F. Mitterrand, immatriculée au RCS de BELFORT sous le numéro SIREN 900 256 990,
Acédé à la société dénomméeALAIMO, société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00€, dont le siège social est à PONT DE ROIDE (25150), 71 rue de Besançon F. Mitterrand, immatriculée au RCS de BELFORT sous le numéro SIREN 944 693 613.
Le fonds de commerce de VENTE DE PIECES DETACHEES AUTOMOBILES NEUVES, exploité à PONT DE ROIDE VERMONDANS (25150) 71 rue de Besançon François Mitterrand, connu sous le nom de PIECES AUTO PONT-DE-ROIDE.
Moyennant le prix de 200.000 € savoir :
- aux éléments incorporels : 181.200 €
- aux matériels, mobiliers, agencements : 18.800 €
Propriété du fonds cédé au jour de l'acte.
Entrée en jouissance fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Renaud PICHELIN, notaire à DELLE (90100), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Me Renaud PICHELIN.

VENTE DE PARCELLES FORESTIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.
A CROMARY (70190) Diverses parcelles en nature de taillis cadastrées :
Section AN°156 Lieudit : SUR ESNANS 1ER CANTON Surface : 00 ha 48 a 80 ca
Section AN°164 Lieudit : REVERS DE NOUVOT Surface : 00 ha 49 a 86 ca
Section AN°172 Lieudit : SUR NOVOT Surface : 00 ha 88 a 42 ca
Section AN°337 Lieudit : COTE DE LA MALUSSE Surface : 00 ha 13 a 55 ca
Section AN°365 Lieudit : COTE DE L ILLOTTE Surface : 00 ha 10 a 58 ca
Total surface : 02 ha 11 a 21 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7.500 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais compris charge VENDEUR.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 1er octobre 2025, pour faire connaître à Me CUSENIER notaire à BESANCON, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

SERVICE INFORMATIQUE DE GESTION ET CONSEIL

Société Anonyme
au capital de 63 000 euros
Siège social : ZAC de Valentin
25480 ECOLE VALENTIN
998 417 125 RCS BESANCON

MODIFICATION DE LA DURÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2025 a décidé de la prorogation de la durée de la société modifiant comme suit la mention soumise à publicité :
DUREE
Ancienne mention : 50 ans pour prendre fin le 07/04/2026
Nouvelle mention : 99 ans pour prendre fin le 09/04/2125

Pour avis,
La Présidente Directeur Général

tcn.legale@orange.fr

Enquête Publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon



16 | Annonces légales

Vendredi 24 octobre 2025

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

COMMUNE DE VALDAHON

Avis de marché

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Valdahon.
Correspondant : PELCAR Robin, 1 rue de l'Hôtel de Ville 25800 VALDAHON FRANCE
tel. : 06-77-08-07-26
Courriel : r.pelcar@valdahon.com
Adresse internet : **http://valdahon.e-marchespublics.com**
Adresse internet du profil d'acheteur : **https://valdahon.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_10409_1125377.html**

Objet du marché : Acquisition d'un polybenne 3,5 T limite maxi et reprise de l'ancien véhicule communal
Lieu d'exécution et de livraison: 1 Rue de l'Hôtel de ville 25800 Valdahon à compter du 07 Novembre 2025 et jusqu'au 21 Novembre 2025
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
-Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
-Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2341-5 du code de la commande publique (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
-Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
-Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
-Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents (si cette déclaration n est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :
-Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
-Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
-Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
-Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
-Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : procédure adaptée.
Date limite de réception des candidatures : **31 Octobre 2025 à 18:00**
Date limite de réception des offres : **07 Novembre 2025 à 18:00**
Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 Octobre 2025.

476766200

Avis publics

COMMUNE DE VILLERS-BUZON

Révision du PLU
Modalités de la concertation

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2025, la commune de VILLERS-BUZON a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a défini les objectifs et les modalités de concertation préalable à la révision de son document d'urbanisme.
Cette délibération est affichée en Mairie. Le dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la Mairie aux heures et jours de permanence. Un registre inséré au dossier permet de recueillir les remarques et propositions éventuelles.

476579100

COMMUNE DE VIEILLEY

Avis d'enquête publique
Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.25.08.A29, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Vieilley.
Cette modification a notamment pour objet :
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au lieu-dit « les Tarellots » (zones 1AU2 et 1AUe) pour permettre la création d'un habitat senior dit « habitat inclusif » de 12 logements :
o Suppression de la zone 1AUe et de l'OAP au profit d'une nouvelle zone 1AU2.
o Déclassement de l'actuelle zone 1AU2 en zone A et U pour les parcelles cadastrées ZE n° 84, 87 et 83.
- La suppression de l'emplacement réservé n°2 portant sur la zone 1AUe.
- La suppression de l'emplacement réservé n°13 pour permettre la construction d'habitat et passer le périmètre correspondant en zone Uis.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs, soit :
Du lundi 20 octobre 2025 à 9h au vendredi 21 novembre 2025 à 17h inclus.
Le projet de modification a fait l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale en date du 31/07/2025, conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme.
La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Christian GUEY en qualité de commissaire-enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :
- En Mairie de Vieilley - 1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley - Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable au Grand Besançon Métropole - Direction Urbanisme Projets Planification - 2 rue Mégevand - 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
En Mairie de Vieilley - 1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley
-le lundi 20 octobre 2025 de 9h à 12h
-le mercredi 29 octobre 2025 de 14h à 17h
-le samedi 8 novembre 2025 de 9h à 12h
-le vendredi 21 novembre 2025 de 14h à 17h.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Vieilley - 1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Commune de Vieilley - M. le commissaire enquêteur
Enquête publique - modification n°1 du PLU
1 rue de la Mairie - 25 870 - Vieilley
Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6691
Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-6691@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Vieilley, et consultables en ligne.
Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Mme Aurélie BOURIAT, chargée de mission PLUi, Direction Urbanisme Grands Projets Urbains de Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand, 25000 BESANCON ou aurelie.bouriat@grandbesancon.fr.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vieilley, au Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification n°1 du PLU de Vieilley.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge du PLUi
et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE

472723000

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
Plus de 20.000 appels d'offres en cours
100% gratuit
Alertes par email

Ville de Besançon

Avis d'enquête publique

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté URB.25.00.A9 du 10 septembre 2025, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, emprises à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 280-238-233-197-266-234.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs :
Du mercredi 22 octobre 2025 à 8 h 30
au vendredi 7 novembre 2025 à 17 h 30 inclus
Monsieur Hervé ROUECHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public : en Mairie de Besançon, accueil de l'urbanisme, 3ème étage, entrée B au 2 rue Mégevand - 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle enquêtes publiques :
le mercredi 5 novembre 2025 de 14 h 00 à 16 h 00
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Besançon
Monsieur le commissaire enquêteur
Déclassement domaine public routier - NPRU Planoise
2 rue Mégevand
25034 Besançon cedex
Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier et un registre dématérialisé sécurisé est également ouvert à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/6662/**
Le public peut y transmettre directement ses contributions et propositions.
Les contributions pourront également être transmises à l'adresse suivante : **enquete-publique-6662@registre-dematerialise.fr**
Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé cité précédemment et visibles par tous.
Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Laurent DESJARDINS, Service Topographie, Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 88 21 ou par mail : **laurent.desjardins@grandbesancon.fr**
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon, Département de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver ce déclassement anticipé.

Pour la Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

473050500

Publicités juridiques

Changement de nom patronymique

Mme BERAL Mercédès (épouse CABRERA), née le 12/11/1981 à Montbéliard 25200, demeurant au 424 rue Saint Paul 25700 à MATHAY agissant au nom de mon enfant mineur Mlle GUYON Elsa née le 14/08/2014 à Montbéliard 25200, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de " BERAL ".

474617000

Vie des sociétés

Modifications statutaires

BATIFRANC SA

RCS 328.517.321
Siège social : 17 Rue Alain Savary - 25000 Besançon

Changement de représentant de l'administrateur

Le Conseil d'Administration de Batifranc, réuni à Dijon le 16 septembre 2025, a pris note du changement de représentant de l'administrateur Caisse des Dépôts :
Ancien représentant : Mathieu Aufauvre
Nouveau représentant : Charles du Dresnay

Le Directeur Général,
Hubert Cusenier

476575700

Marchés publics
Agir en : rapidité avec les acheteurs : publics et privés
©Cebro

Enquête Publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon

SAS ACTIS
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

BOULANGERIE PATISSERIE CHOCOLATERIE MJ

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 14 grande rue
25170 EMAGNY

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EMAGNY du 25/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BOULANGERIE PATISSERIE CHOCOLATERIE MJ
Siège social : 14 grande rue 25170 EMAGNY
Objet social : l'activité de boulangerie de pâtisserie et de chocolaterie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 15 000 euros
Gérance : Monsieur Paul MARICHAL et Lucie JASMIN, demeurant tous deux 14 grande rue 25170 EMAGNY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

ASCFI GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Zi des Miels
25870 DEVECEY
848 000 939 RCS BESANCON

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 juin 2025, il résulte que le mandat de la société AUDITCONSEIL EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire est arrivé à expiration et qu'il n'est ni procédé à son renouvellement, ni désigné de nouveau Commissaire aux Comptes.

Pour avis, le Président

SAS ACTIS
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

PIANOS J. DEPLANQUE

Société à responsabilité limitée
ARTICLE 1 - CAPITAL SOCIAL
Siège social : 4 Rue de la Rose
25560 MORRE
903 197 644 RCS BELFORT

NON DISSOLUTION

Par décision du 1er juillet 2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/09/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI 02L8
Forme : SC
Capital social : 500 €
Siège social : 1 chemin dernier le prieuré, 25340 PAYS DE CLERVAL
Objet social : Acquisition d'immeubles et de droits immobiliers à usage commercial, professionnel ou d'habitation et de tous droits de jouissance en vue de la location ainsi que le recours à tous modes de financement et vue de ces acquisitions.
Gérance : M. Louis LEGRAND demeurant : RUE DES VIGNES, 25340 L'HOPITAL SAINT JEFFROY Didier FLEURY a été nommé Mme Ornella SARIA demeurant 115 RUE CHATEAU GAILLARD, 39570 CHILLY LE VIGNOBLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BELFORT

DU PRINCE

SAS
SARL au capital de 900 €
Siège social : 1 AVENUE GENERALE LECLERC
25600 SOCHAUX
900 180 066 RCS BELFORT

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 18/02/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 18/02/2025, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Rasit YILDIRIM demeurant 2 BIS RUE DE LA LIBERTE, 25600 SOCHAUX avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2BIS RUE DE LA LIBERTE 25600 SOCHAUX adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BELFORT.
Mention en sera faite au RCS de BELFORT.

S-B-I GROUPE

SAS au capital de 1 000 €
porté à 1 101 000 €
Siège social : Rue de la Forge
ZA des Combottes
25700 VALENTIGNEY
989 660 134 RCS BELFORT

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 01/10/2025 que le capital social a été augmenté de 1 100 000 € par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille € (1 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million cent-un mille € (1 101 000 €).

Pour avis, Le Président.

Selarl AJASSOCIES

Maître Céline MASCHI
38 rue Jean Mieg 68100 MULHOUSE

Suivant Ordonnance du 07.04.2025, la SELARL AJASSOCIES prise en la personne de Maître Céline MASCHI, Société d'Administrateurs judiciaires sise 38, Rue Jean Mieg, à MULHOUSE (68100), a été désignée Administrateur Provisoire de la copropriété « 4 RUE DE LA POISSONNERIE », à BELFORT (90000) conformément à l'article 29-1 de la loi du 10.07.1965 modifiée par la loi 24 mars 2014. Les créanciers de cette copropriété sont donc invités à produire entre les mains de l'Administrateur Provisoire leurs créances dans les 3 mois suivant la publication au Bodacc du 03.10.2025 sous peine d'inopposabilité à la procédure.
L'exigibilité des créances est suspendue jusqu'au 07.04.2027.
N° RG : 24/00150

MENUISERIE DE LA VALLEE

Société par actions simplifiée
au capital de 35 000 euros
porté à 1 750 euros
Siège social : 47 Route de Besançon
25540 VUILLAFANS
821 921 570 RCS BESANCON

Il résulte :
- du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 juin 2025,
- du procès-verbal des décisions de l'associé Unique en date du 5 septembre 2025, que le capital social a été réduit de 33 250 euros par voie de remboursement d'une somme de 166,25 euros par action et a été ramené de 35 000 euros à 1 750 euros.
Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre des actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35 000 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille sept cent cinquante euros (1 750 euros).

POUR AVIS Le Président

SAS ACTIS
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

DFL

Société à responsabilité limitée au capital de 700 000 euros
Siège social : Avenue de Verdun
25110 BAUME LES DAMES
834 424 681 RCS BESANCON

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 23/09/2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Didier FLEURY intervenu le 08/09/2025 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Anthony FLEURY, demeurant 7 rue Marie Curie 25110 BAUME LES DAMES pour une durée illimitée à compter du 23/09/2025. Le nom de feu Didier FLEURY a été retiré de l'article 11 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Anthony FLEURY, nouveau gérant. Pour avis, la Gérance

LA NOTARIALE

SELARL Titulaire d'Offices Notariaux
9 Aviue du Maréchal Leclerc
70200 LURE

VENTE DE PARCELLE BOISÉE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier il est donné de la vente du bien ci-après désigné : COMMUNE DE GÉMONVAL (Doubs), Section ZK n°6, « AUX ÉCROLIÈRES » 00ha 45a 91ca, taillis, et ZK n° 16, « LES ANGLAIES » 00ha 07a 66ca, taillis, au prix de DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2 500,00 €) payable comptant à la signature de l'acte authentique, à la charge par l'acquéreur de faire l'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu, tel qu'il figure sur les documents cadastraux disposera d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de GÉMONVAL, soit à compter du 29 septembre 2025, pour faire connaître à Maître Pierre-Marie BOHL-KUHN, notaire à LURE, office n°70046, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions ci-dessus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse susvisée.

Pour insertion,
Me Pierre-Marie BOHL-KUHN.

SAS ACTIS
8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

SCI AIR ROUTE

Société civile immobilière
au capital de 8 601 euros
Siège social : 2 C Rue Isenbart
25000 BESANCON
443 830 195 RCS BESANCON

MODIFICATIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2025 a décidé :
- de modifier l'objet social et de l'étendre à certaines activités accessoires et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de modifier les clauses d'agrément et de modifier les articles 7 et 8 des statuts, remplacés par les articles 12 et 13.
Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :
Article 2 – Objet – Nouvelle mention :
La société a pour objet la propriété, l'acquisition, la prise à bail, la location de tous terrains, immeubles et notamment la propriété d'un ensemble de terrains situés sur la commune de Thise ou communes limitrophes, l'exploitation et la mise en valeur de ces immeubles, soit par voie de location, soit par toutes autres matérielles, réalisation de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installation sur les terrains, ou dans les immeubles dont elle aura acquis la propriété et la jouissance ; Et plus généralement, toutes autres opérations immobilières à la condition expresse qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Article 2 – objet : Nouvelle mention :
La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles ou droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, professionnel ou commercial, ou à usage mixte ; La construction, sur les terrains acquis par la société, d'immeuble de même nature que ceux précités ; L'administration, la gestion et l'exploitation notamment par location, la vente occasionnelle des immeubles dont s'agit ; L'obtention de tous concours financiers et la fourniture de garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social ; L'acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; La mise à disposition gratuite des associés ou des membres de leurs familles, des biens appartenant à la société ; La prise de toute participation dans des sociétés de tout sort au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Article 7 – Mutations entre vifs, ancienne mention :
Toutes cessions entre vifs sont soumises à l'agrément des associés sauf mutations entre associés et descendants ou entre associés ou au profit du conjoint d'un associé.
Article 12 – Mutations entre vifs, nouvelle mention :
Toutes cessions de parts sauf celles qui interviennent entre associés, ascendants et descendants, sont soumises à l'agrément préalable des associés donné selon décision extraordinaire.
Article 8 – Mutations par décès, ancienne mention :
L'admission, en qualité d'associés, soit des héritiers ou légataires d'un associé décédé, soit des dévolutaires d'un usufruit, de parts sociales ayant appartenu à un associé dont la personnalité morale est disparue, est soumises à l'agrément unanime des autres associés à moins qu'il ne s'agisse : Dans le cas de dévolu, d'héritiers en ligne directe ou du conjoint de l'associé décédé. En cas de dévolution du l'actif d'une personne morale associée disparue de personnes physiques ou morales déjà associées ou héritiers en ligne directe ou du conjoint de personnes physiques déjà associés, ces transmissions étendues et successives de toute formalité préalable.
Article 13 – Mutation par décès, nouvelle mention :
Tout ayant droit héritier ou légataire, à l'exception des ascendants et descendants directs pour lesquels la transmission est libre, doit pour devenir associé obtenir l'agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires, ces voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON.
Pour avis
La Gérance

Commune de Vieilley

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.25.06.A29, la Présidente de Grand Besançon Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Vieilley.
Cette modification a notamment pour objet :
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au lieu dit « les Tarefitots » (zones 1AU2 et 1AUe) pour permettre la création d'un habitat senior (ou « habitat intuitif ») de 12 logements ;
- Suppression de la zone 1AUe et de l'OAP au profit d'une nouvelle zone 1AU2 ;
- Décassement de l'actuelle zone 1AU2 en zone Ae1U pour les parcelles cadastrées ZE n° 84, 87 et 83 ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°2 partant sur la zone 1AUe ;
- La suppression de l'emplacement réservé n°13 pour permettre la construction d'habitat et passer le périmètre concernant en zone Ue.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs, soit :
Du lundi 29 octobre 2025 à 9 h au vendredi 21 novembre 2025 à 17 h inclus.
Le projet de modification a fait l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale en date du 31/07/2025, conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme.
La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné Monsieur Christian GUEY en qualité de commissaire-enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :
- En Mairie de Vieilley – 1 rue de la Mairie – 25870 – Vieilley – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable au Grand Besançon Métropole - Direction Urbanisme Projets Planification - 2 rue Mégevand – 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :
En Mairie de Vieilley – 1 rue de la Mairie – 25870 – Vieilley
- le lundi 20 octobre 2025 de 9 h à 12 h
- le mercredi 29 octobre 2025 de 14 h à 17 h
- le samedi 8 novembre 2025 de 9 h à 12 h
- le vendredi 21 novembre 2025 de 14 h à 17 h.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Vieilley – 1 rue de la Mairie – 25870 – Vieilley ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Commune de Vieilley – M. le commissaire enquêteur - Enquête publique – modification n°1 du PLU – 1 rue de la Mairie – 25870 – Vieilley
Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6621
Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante : enquete-publique-6621@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique des conseils de Mairie de Vieilley et consultables en ligne.
Toute information relative au dossier d'enquête publique pourra être demandée à Mme Aurélie BOURIAT, chargée de mission PLUi - Direction Urbanisme Grands Projets Urbains de Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand 25030 BESANCON ou auprès de bouriat@grandbesancon.fr
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Vieilley, au Grand Besançon Métropole, 2 rue Mégevand et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification n°1 du PLU de Vieilley.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge du PLU, de l'Urbanisme opérationnel, Aurélien LAROPPE

Ville de Besançon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté URB.25.00.A9 du 10 septembre 2025, la Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, emprises à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 280/208,233-157-206-234.
Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs, du mercredi 22 octobre 2025 à 9 h 30 au vendredi 7 novembre 2025 à 17 h 30 inclus.
Monsieur Hervé ROUECHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :
- en Mairie de Besançon, accueil de l'urbanisme, 3ème étage, sis/rue B au 2 rue Mégevand – 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle enquêtes publiques :
- le mercredi 5 novembre 2025 de 14 h à 16 h.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Besançon
Monsieur le commissaire enquêteur
Décassement domaine public routier NPRU Planoise
2 rue Mégevand
25034 Besançon cedex
Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant le dossier et un registre dématérialisé sécurisé est également ouvert à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/6682/
Le public peut y transmettre directement ses contributions et propositions. Les contributions pourront également être transmises à l'adresse suivante : enquete-publique-6682@registre-dematerialise.fr. Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé cité précédemment et visibles par tous.
Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Laurent Desjardins, Service Topographie, Ville de Besançon/Grand Besançon Metropole, au 03 81 87 88 21 ou par mail : laurent.desjardins@grandbesancon.fr
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon, Département de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver ce déclassement anticipé.

Pour la Maire et par délégation,
le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

SELARL OFFICE LUMIERE

2 rue des Frères Lumière
25000 BESANCON

SCI LEXTI

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 1 rue Gay Lussac 25000 BESANCON
Nouveau siège social : 22 rue Thomas Edison 25000 BESANCON
889 084 400 RCS BESANCON

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 septembre 2025, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er septembre 2025 le siège social qui était à BESANCON (25000), 1 rue Gay Lussac à l'adresse suivante : BESANCON (25000) 22 rue Thomas Edison. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal : RCS BESANCON.

Pour avis, Le président.

PERROS MEDIPOLE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
Au capital de 130 000 euros
réduit à 43 333,33 euros
Siège social : 21 B rue de Provence
25700 VALENTIGNEY
450 941 391 RCS BELFORT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/08/2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 30/09/2025 le capital social a été réduit d'une somme de 86 666,67 euros, pour être ramené de 130 000 euros à 43 333,33 euros par rachat et annulation de 2 000 parts sociales appartenant aux associés.
Les modifications des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-trois mille trois cent trente trois euros (43 333,33 €).

Pour avis, la Gérance

MARTINE ERIC

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 €
1 rue des Grands Champs - ATHOSE
25580 LES PREMIERS SAPINS
RCS BESANCON n°492 355 458

DEMISSION GERANT

Suivant AGE en date du 15/10/25, il a été constaté le décès et la démission de M. Jean Claude JACQUEMARD, époux de Mme Claude AMIOT, demeurant en vivant 1 DES PREMIERS SAPINS (25580) 1 chemin des Grands Champs, de ses fonctions de gérant à compter de cette même date.

Pour avis et mention,
Me S. DEMIERRE BERNARD,
notaire.

SCI IMMO PRO

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Avenue Denfert Rochereau - 25000 BESANCON

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée, signé électroniquement le 15/10/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI Immo Pro
Siège social : 1 A avenue Denfert Rochereau - 25000 BESANCON
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeuble bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. L'emploi de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la constitution de ces emplois.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme ROUX Emilie demeurant 48 Rue Champey -25770 FRANOIS
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par des associés représentant moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON 25000

Pour avis La Gérance

DEP INFO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2A rue Albert Premier
90000 Belfort
RCS BELFORT B 833 298 555

NON DISSOLUTION

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique du 28 mars 2025 l'associé unique statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Mulhouse

SELARL OFFICE LUMIERE

2 rue des Frères Lumière
25000 BESANCON

HOLDING T2L

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 €
Ancien siège social : 1 rue Gay Lussac 25000 BESANCON
Nouveau siège social : 22 rue Thomas Edison 25000 BESANCON
984 065 058 RCS BESANCON

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 septembre 2025, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er septembre 2025 le siège social qui était à BESANCON (25000), 1 rue Gay Lussac à l'adresse suivante : BESANCON (25000) 22 rue Thomas Edison. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal : RCS BESANCON.

Pour avis, Le président.

DISSOLUTION

Par AGE, en date du 30 Septembre 2025, l'associé unique de la société MENUISERIE EBENISTERIE COUVET, EURL au capital de 4 000 Euros, dont le siège social est situé 12 Rue des Fontaines 25150 ECOT, inscrite au RCS de Belfort sous le n° 834 639 646, a décidé la dissolution anticipée de la société au 30/09/2025 et sa liquidation amiable.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue des Fontaines, à ECOT (25150).
M. Christophe COUVET, domicilié 12 Rue des Fontaines à ECOT (25150) est nommé comme liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de Belfort.

Pour avis, le gérant

GARAGE DE L'ABBAYE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 27 Rue du Val Saugeais
25650 MONTBENOIT
388791519 RCS BESANCON

TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 9 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Jean Marc DUBOIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Marc DUBOIS demeurant 37 rue de Neuchâtel 25500 MONTLEBON

Pour avis, le Président

Annexe 2

Certificat d’affichage

Ville de
Besançon PATRIMOINE MONDIAL

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal de la Ville de BESANCON, délégué à l'Urbanisme, opérations d'aménagement, action foncière et topographie certifie que :

- l'arrêté URB 25.00.A9 ainsi que l'avis d'enquête publique relatifs au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise ont bien été affichés en mairie, aux lieux habituels d'affichage, du :
  - 15 septembre au 10 novembre 2025 inclus pour l'arrêté
  - 30 septembre au 10 novembre 2025 inclus pour l'avis d'enquête

- que cet avis a été affiché sur les lieux du projet, le 1er octobre 2025 et qu'il est resté affiché pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 10 novembre 2025 inclus.

Fait à BESANCON, le 18 NOV. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Le Conseiller Municipal Délégué,
Aurélien LAROPPE

Mairie de Besançon
2 rue Mégevand
25034 Besançon Cedex
Tél. 03 81 61 50 50
Fax 03 81 61 50 99
www.besancon.fr